

Série « Pourquoi éduquer à l'égalité filles-garçons ? » par Karine Dorvaux

L'égalité en droits est inscrite depuis hier dans les textes, ... et dans les têtes ?

Connaître l'histoire des droits des femmes pour mieux comprendre notre société actuelle

A la question « A quoi sert l'histoire ? »¹, l'historien Louis-Georges Tin appelle à s'intéresser davantage à l'histoire des processus plutôt qu'à celle des résultats², autrement dit, de voir plutôt ce qui se cache derrière la liste des dates –souvent méconnues- de l'acquisition *très progressive* de l'égalité entre les femmes et les hommes : à savoir une histoire des revendications et des entraves à l'aboutissement de celles-ci qui en dit long sur la place des femmes dans la société française.

Essayons d'aborder ici quelques points importants de cette histoire des droits des femmes et du féminisme qui entourent des dates-clés de l'histoire de la société française. Car si l'égalité des droits entre femmes et hommes est écrite aujourd'hui dans les textes de loi, non seulement elle s'est faite avec beaucoup de freins mais elle continue encore de s'écrire...

Le retard français

Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes a été inscrit dans l'article 3³ du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. Il y a donc seulement soixante-dix ans. Les femmes françaises venaient d'ailleurs, deux ans auparavant, d'obtenir enfin le droit de vote⁴.

Elles obtenaient ce droit, 96 ans après les hommes français et 75 années après les premières femmes au monde à en bénéficier –pour les habitantes du Wyoming, aux Etats-Unis-. Une cinquantaine de pays avaient en fait précédé la France.⁵

Voici donc l'histoire de quelques « résultats » mais intéressons-nous à l'histoire des « processus » : la première proposition de loi sur le vote des femmes (n'ayant pas de mari « pour les représenter ») avait été déposée par le député Gautret dès 1901, quelques 43 ans plus tôt... Cette proposition de loi aboutissait à la suite de plusieurs décennies de revendications féministes et suffragistes. Plusieurs projets de loi furent ainsi proposés durant le début du XX^e siècle, certains furent même adoptés par l'Assemblée nationale mais, à chaque fois, le Sénat fit barrage. En 1944, les femmes obtiennent donc enfin le droit de vote et d'éligibilité : leur participation aux actes de la Résistance joua un rôle important dans le vote de l'Assemblée Consultative

¹ Dans l'émission de France-Culture, « la Fabrique de l'Histoire », le 11 juin 2010 (le texte complet à lire ici : <http://www.afmeg.info/spip.php?article229>)

² « La véritable Histoire consiste à faire apparaître « l'Ordre des processus » derrière « l'Ordre des résultats » ».

³ « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

⁴ Avec l'ordonnance d'Alger du 21 avril 1944. Ce n'est donc pas, dans la situation particulière de la deuxième guerre mondiale, le Sénat élu avant celle-ci qui a acté cette décision.

⁵ 1869 : Etat du Wyoming (11 États des USA suivront avant 1914), 1881 : Ile de Man ; 1893 : Nouvelle-Zélande ; 1902 : Australie ; 1906 : Finlande ; 1913 : Norvège ; 1915 : Danemark, Norvège ; 1917 : Canada, Pays-Bas ; 1918 : Fédération de Russie, Géorgie, Kirghizistan, Allemagne, Autriche, Estonie, Hongrie, Irlande (à 30 ans), Lettonie, Lituanie, Pologne, Royaume-Uni (à 30 ans) ; 1919 : Biélorussie, Ukraine, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Suède ; 1920 : USA en entier, Albanie, République Tchèque, Slovaquie ; 1921 : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie ; 1924 : Kazakhstan, Mongolie, Sainte-Lucie, Tadjikistan ; 1927 : Turkménistan ; 1928 : Royaume-Uni à 21 ans, Irlande (pour toutes les femmes) ; 1929 : Equateur, Roumanie ; 1930 : Afrique du Sud (mais seulement pour les Blanches ...), Turquie ; 1931 : Espagne, Chili, Sri Lanka ; 1932 : Maldives, Thaïlande, Uruguay ; 1934 : Brésil, Cuba ; 1935 : Myanmar ; 1937 : Philippines ; 1938 : Ouzbékistan, Bolivie ; 1942 : République Dominicaine.

installée à Alger -car non, il faut préciser que ce n'est pas le Général de Gaulle qui le leur « accorda » comme il est souvent dit-⁶.

Ce n'est que très récemment que l'enseignement de l'histoire à l'école donne à connaître les deux dates d'obtention du droit de vote en France. Nous avons été nombreuses et nombreux à apprendre que 1848 était la date à retenir pour le suffrage « universel » obtenu dans notre pays. Il s'agit en fait d'un suffrage « universel masculin ». C'était donc « oublier » la moitié de la population que de ne pas apprendre les deux dates de 1848 et 1944⁷.

Le rattrapage de ce « retard français » en matière de droits des femmes concernait donc l'égalité civique, politique mais ne réglait pourtant rien concrètement, dans le quotidien et leur autonomie : il a fallu, *par exemple*, attendre 1965 pour qu'une femme puisse ouvrir un compte en banque et choisir un métier *sans l'autorisation de son mari*. Jusqu'en 1970⁸, la notion de « chef de famille » était habituellement attribuée au mari. Il a fallu malgré tout attendre 1985 pour que les époux deviennent véritablement égaux au regard de la loi. La lenteur à rendre effectives les lois est aussi à prendre en considération car l'appellation "chef de famille" est toujours communément utilisée ainsi que dans certaines études statistiques (faites par Ipsos, notamment⁹).

Et que dire des droits privés et sexuels ? Les années 1970 ont vu se développer des féminismes appelés de manière globale, « la deuxième vague de féminisme » qui ont revendiqué assez massivement ces droits. Cette revendication survenait à une époque où, après 1968, la révolution sexuelle était d'abord surtout pensée pour les hommes et un peu moins pour les femmes... « Droit au plaisir et de jouir sans entrave », ils disaient, mais les questions de la contraception et de l'avortement n'avaient pas été vraiment pensées. Rappelons que l'avortement était sévèrement puni par la loi depuis 1920 par une France qui, après la première guerre mondiale, avait mené une politique nataliste. Les féministes ont alors affirmé à partir de 1970 que le corps des femmes n'appartenait qu'à elles-mêmes. Les droits à la contraception (loi Neuwirth 1967, appliquée qu'en 1972) et à l'avortement libre et gratuit (1975)¹⁰ furent obtenus au prix d'engagements militants. Il fallut aussi des procès -et des avocat-e-s engagé-e-s comme Gisèle Halimi- pour faire avancer le droit pénal avec la criminalisation des violences sexuelles -le viol n'est reconnu comme crime qu'en 1980, le viol conjugal qu'en 1990, le harcèlement sexuel en 1992 et 2012 etc.- Et tout récemment, le 7 décembre 2016, le Sénat a adopté la proposition de loi sur le délit d'entrave à l'IVG, visant à punir les sites Internet avançant masqués et diffusant des informations biaisées sur l'avortement¹¹. Le droit à l'IVG est toujours combattu par des milieux conservateurs : la désinformation, via un site « bien » référencé par le moteur de recherche Google, est toujours d'actualité, quelques 42 ans après la loi Veil¹².

Les différentes « vagues » de féminisme sont absentes de nos programmes d'histoire alors qu'elles sont des

⁶Comme le rappelle l'article de Marie Kirschen du 29 avril 2015 : http://www.liberation.fr/france/2015/04/29/est-ce-vraiment-de-gaulle-qui-a-dibbé-le-droit-de-vote-aux-femmes_1277138 .

⁷En fait, ce droit de vote individuel était vu comme un droit de vote communautaire, celui de la famille. Les femmes n'étaient ni incluses explicitement, ni exclues mais simplement non pensées : le citoyen est un homme ... (lire Anne-Sarah Bouglé-Moalic, *Le vote des femmes, cent ans de débats 1848-1944*, Presses Universitaires de Rennes, 2012).

⁸La notion est supprimée par la loi du 4 juin 1970.

⁹ En 2011 et 2016, par exemple. Voir en ligne : http://www.ipsos.fr/sites/default/files/doc_associe/ipsos_observatoire_societal_du_medicament.pdf et http://www.ipsos.fr/sites/default/files/doc_associe/ibv_barometre2016_rapport_detude.pdf (consultés le 19 décembre 2016).

¹⁰Il faudra attendre 2001 pour que l'IVG soit complètement remboursé.

¹¹Il s'agit d'une mesure de la loi « Egalité et Citoyenneté ».

¹² Lire http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/12/07/ivg-net-le-site-tres-orienté-d-un-couple-de-militants-catholiques_5044551_4355770.html#BzDHX0Kpf6ZpXkKj.99 (article du 7 décembre 2016).

étapes-clés de la construction de notre république : elles ont permis l'obtention de ces droits longtemps interdits aux femmes. La première vague de féminisme de ce XIX^{ème} et de ce début de XX^{ème} siècles ainsi que la deuxième vague des années 1970 permirent en effet aux femmes de revendiquer surtout des droits civiques et politiques dans un premier temps, et dans un deuxième temps, des droits privés, sexuels, qui furent obtenus, non sans mal.

Cet oubli de la discipline historique -jusqu'aux années 1970 durant lesquelles émergea l'histoire des femmes- questionne finalement les fondements de notre république et de sa construction.

Liberté, égalité et surtout fraternité !

Nous évoquions dans un premier article l'importance du langage dans l'invisibilisation du féminin et des femmes. Il n'a rien de symbolique : il fut refusé dans un premier temps à Jeanne Chauvin, pourtant détentrice des diplômes nécessaires, le droit de devenir avocate parce qu'elle ne pouvait pas être « un avocat » comme défini dans les textes.

On imagine finalement aujourd'hui difficilement l'importance des freins à l'égalité des milieux universitaires et de beaucoup de professions à l'arrivée des femmes, vues comme des concurrentes qui venaient « prendre le travail des hommes »¹³. Toutes ces « premières » femmes, que ce soit la première bachelière, Julie Daubié, ou ces premières licenciées de droit, de médecine etc. ont dû résister, s'acharner face à des hommes pour qui une « étudiante » n'était que la compagne de l'étudiant, voire une femme de « petite vertu », simplement distinguée par le fait qu'elle « couche » avec un étudiant¹⁴. L'exemple de la vie de Marie Curie montre bien tous les remparts dressés contre l'accès par la double détentrice du Prix Nobel aux plus hauts postes auxquels elle pouvait prétendre¹⁵. On pourrait aussi regarder de plus près la difficulté pour les féministes des années 1990 à faire admettre sa dépouille au Panthéon, siège de « grands hommes »¹⁶.

Le XX^{ème} a, dans sa globalité, été un siècle de conquête des droits civiques, politiques et privés pour les femmes mais, rappelons-le, nous revenons de loin : la *dépendance légalisée* des femmes mariées avait été gravée dans le marbre par le Code civil de 1804 : avec l'article 213, « *le mari doit protection à sa femme, la femme doit obéissance à son mari* »¹⁷, l'article 214, « *la femme est obligée d'habiter avec le mari, et de le suivre partout où il juge à propos de le résider : le mari est obligé de la recevoir ; et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état* ». La femme mariée passait en fait de la dépendance à son père à la dépendance à son mari.

¹³ Voici un exemple de corps de métier entravant l'accès aux femmes aux mêmes droits : en mars 1899, les typotes du journal féministe La Fronde, fondent le Syndicat des Femmes Typographes, suite aux refus répétés de la Fédération du Livre de les accueillir en son sein.

¹⁴ Juliette Rennes, *Le mérite et la nature. Une controverse républicaine : l'accès des femmes aux professions de prestige, 1880-1940*, Fayard, 2007.

¹⁵ « LES CURIE Marie et Irène scientifiques et féministes » de Christine Bard, publié dans La Recherche, n° 423, octobre 2008, pp. 60-62 : « L'iconographie la montre toujours assez passive, témoin plutôt qu'actrice de la découverte. C'est Pierre Curie qui insiste pour que son épouse soit associée à lui pour le Nobel de physique 1903, partagé avec Henri Becquerel. Il défend toujours le rôle de sa femme qui a, « la première, su isoler la matière précieuse », et ne veut pas l'« effacer dans son ombre ». Il refuse une légion d'honneur qu'elle ne partagerait pas. Candidate à l'Académie des sciences, elle échoue en 1910 en raison, selon Irène Joliot-Curie, de la « violente campagne [...] menée contre elle par les antiféministes et les cléricaux ». En 1911, Harvard lui refuse une distinction au motif que, depuis la mort de son mari, elle n'a « rien fait d'important ». Le prix Nobel de chimie, qu'elle obtient seule, la même année, pour ses travaux sur le polonium et le radium, va laver l'affront. Mais Marie Curie ne sera jamais membre de l'Académie des sciences ; d'autres académies, à l'étranger, ainsi que l'Académie de médecine, en 1922, l'accueilleront. ».

¹⁶ Pour l'acte très symbolique du transfert de sa dépouille au Panthéon -qui n'accueillait alors qu'une femme pour la seule raison de ne pas la séparer de son époux-, ce ne fut pas évident. Le choix de la première femme reconnue pour son œuvre par la « patrie reconnaissante » fut fait le 8 mars 1994 par François Mitterrand -et acté le 20 avril 1995- mais il fallut avant cela plusieurs actions de féministes : l'action en 1989 de Catherine Marand-Fouquet et en juillet 1992, la lettre de Françoise Gaspard, de Simone Veil et d'Hélène Carrère d'Encausse (académicienne et historienne) au président de République F.Mitterrand pour demander la panthéonisation de Marie Curie. (DORVAUX KARINE, *Françoise Gaspard, actrice et observatrice du féminisme politique, de 1977 à 1995*, mémoire d'histoire de Master 1 sous la direction de Christine Bard, Université d'Angers, 2010. En ligne http://educationfeministe.free.fr/IMG/pdf/memoire_p2_version_2_2012-2.pdf).

¹⁷Ce « devoir d'obéissance » est supprimé en 1938.

On comprend bien alors que les luttes féministes aient commencé durant ce XIX^{ème} siècle qui attribuait aux femmes une place plus que réduite dans la société et dans un pays qui se targuait d’être un modèle en matière de liberté et d’égalité. Le latin nous aide d’ailleurs à mieux y voir : la fraternité est cette solidarité entre « frères » (« frater »)¹⁸.

En fait, dès le XVIII^{ème} siècle, durant la Révolution française, une femme, Olympe de Gouges, écrivaine, autrice de pièces de théâtre –notamment sur l’abolition de l’esclavage-, affirma que les droits dits de l’Homme était ceux en fait « de l’homme ». En 1791, l’autrice de « la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne », déclara en effet que si « *La Femme a le droit de monter sur l’échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune* » (art. X).

Car les femmes participèrent aussi aux événements révolutionnaires du pays et entendirent non seulement contribuer mais aussi profiter de ce vent de liberté qui soufflait sur la capitale : l’obligation de porter pour les femmes la cocarde tricolore en septembre 1793, comme les hommes, était une demande forte de femmes révolutionnaires et un premier pas vers la reconnaissance de leur existence politique et cela commençait à inquiéter alors une partie de la population¹⁹.

Lire le député Amar nous donne un aperçu des mentalités de l’époque, qu’un Condorcet ne suffit pas à modifier : afin de ne pas faire exercer par les femmes des droits politiques, et afin de les empêcher de se réunir en associations politiques, celui-ci donna sa vision limitée du rôle des femmes : mères et épouses²⁰. Quant à Olympe de Gouges, elle paya chèrement son engagement politique : elle mourut guillotinée le 3 novembre 1793, quelques jours après l’interdiction des clubs politiques féminins par la Convention, demandée par Amar.

S’entérinait alors un « ordre » social qui allait parcourir le XIX^{ème} mais aussi le XX^{ème} siècles : aux femmes, la sphère privée, aux hommes, la sphère publique. Aux femmes, la gestion de la famille –sans être pour autant « cheffe de famille »- et aux hommes, la gestion de la patrie. Toute modification de cet ordre hiérarchique était alors vue comme une menace qu’il faut ridiculiser pour mieux l’affaiblir, voire l’anéantir.

De l’histoire des droits des femmes à l’histoire du féminisme et de l’antiféminisme

En cette fin de XIX^{ème} siècle, il s’agissait donc de faire passer la revendication de ces droits civiques pour les femmes pour une absurdité, voire une monstruosité qui enlèverait quelque chose aux hommes et aux femmes. L’étymologie du mot « féminisme » illustre bien, justement, tout l’antiféminisme d’une époque : le terme, d’origine médicale, désignant les caractéristiques féminines chez un homme, est utilisé pour la première fois par Alexandre Dumas fils en 1872 de manière péjorative²¹. Il sera repris par la suffragiste Hubertine Auclert dix ans plus tard afin de qualifier le mouvement d’émancipation des femmes –c’est un exemple de « retournement de stigmat », de la même manière que pour le mot « impressionniste », utilisé

¹⁸Allons au-delà du mot pourtant déjà lourd de sens : cette notion de « fraternité » fait l’objet de nombreuses études et critiques qui, de Carole Pateman à la chercheuse Réjane Sénac avec son ouvrage qui sortira le 26 janvier 2017, en passant par Françoise Gaspard, interrogent l’histoire et l’actualité encore forte de cet entre-soi masculin républicain (lire aussi <http://www.revue-ballast.fr/berengere-kolly-la-fraternite/>).

¹⁹Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses*, Perrin, 2004 : en parlant de la Convention, « n’allait-elle pas aussi décréter le port obligatoire pour les femmes du bonnet rouge sur des cheveux coupés, puis leur armement, leur vote dans les assemblées, leur départ pour l’armée (...) ? ». La peur de l’indifférenciation sexuelle est déjà bien là.

²⁰Voir le texte de son intervention : <http://www.siefar.org/wp-content/uploads/2015/09/Amar-Discours1793.pdf>
Sa conclusion est sans appel : « Il n’est pas possible que les femmes exercent les droits politiques ». Lire Dominique Godineau, *ibid.*

²¹Dans *L’Homme-femme* en 1872 (lire <http://www.humanite.fr/tribunes/deconstruire-les-cliches-sur-le-feminisme-513621>).

par ses détracteurs²².

La présence d'hommes célèbres aux côtés des premières et premiers suffragistes – comme Victor Hugo²³ – ne suffit pas à convaincre une opinion à la fois misogyne et antiféministe : la place des femmes ne serait pas, nous l'avons vu, de s'exprimer sur la chose publique. La croyance en un vote des femmes qui pourrait aller à l'encontre de celui des hommes –notamment après la guerre où ceux-ci seraient en minorité–, voire contre la République est fortement ancrée chez les hommes politiques de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècles. Pour beaucoup d'entre eux –même chez les socialistes et communistes–, le vote des femmes serait influencé par les prêtres et cette peur explique en partie les freins à l'évolution des droits. L'époque a permis à l'antiféminisme de propager les craintes de l'émancipation des femmes : les nombreuses images et caricatures alors produites donnaient à voir un monde perdant ses repères, notamment sexués : les féministes ne seraient pas de "vraies" femmes, les hommes seraient soumis à leur épouse si les femmes obtenaient le droit de vote²⁴.

On voit bien aujourd'hui avec l'expression "Je ne suis pas féministe mais ..." la force de persuasion de l'antiféminisme qui a su même créer des mythes²⁵ fortement ancrés dans les mentalités, associant l'idée du féminisme à celui d'excès, de violences, voire même d'inversion de la domination.²⁶

L'histoire des droits des femmes et du féminisme ne doit pas nous faire perdre de vue que toute acquisition de droits n'est jamais définitive : elle peut même être suivie de régressions. Alors que les périodes de guerre voient les femmes accéder à certains métiers pour remplacer les hommes partis au front, le retour des hommes s'accompagne très souvent d'un retour à l'ordre précédent pour les femmes. La France de Vichy est également un retour en arrière –on parle de "backlash ou de retour de bâton"²⁷– après les années folles qui avait vu émerger le modèle émancipateur de la "garçonne"... Les femmes mariées furent alors invitées à s'occuper de leur foyer dans un pays qui vantait la devise "travail, famille, patrie"²⁸. Quant à aujourd'hui, notre vigilance est sollicitée régulièrement, notamment sur le droit à l'IVG, nous l'avons évoqué, qui est toujours menacé.

Les entraves et blocages à l'évolution du droit nous rappellent donc que l'égalité entre les femmes et les hommes est donc toujours en train de s'écrire. La banalisation du sexisme –dit ordinaire– qui tarde à être repéré et condamné, la méconnaissance à la fois de la signification et de l'histoire du féminisme soulignent

²²<http://marquant.free.fr/impression/style.htm>

²³ Ecouter <https://www.franceinter.fr/emissions/un-ete-avec-victor-hugo/un-ete-avec-victor-hugo-10-juillet-2015> . « Dès juillet 1853, sur la tombe de Louise Julien, proscrire pour son opposition au coup d'Etat de 1852 et exilée à Jersey, il témoigne de son intérêt pour cette cause : " le XVIII^e siècle a proclamé le droit de l'homme, le XIX^e proclamera le droit de la femme ; mais il faut l'avouer, citoyens, nous ne nous sommes point hâtés ; beaucoup de considérations, qui étaient graves, j'en conviens, et qui voulaient être mûrement examinées nous ont arrêtés et à l'instant où je parle, au point même où le progrès est parvenu, parmi les meilleurs républicains, parmi les démocrates les plus vrais et les plus purs, bien des esprits excellents hésitent encore à admettre dans l'homme et dans la femme l'égalité de l'âme humaine et, par conséquent, l'assimilation, sinon l'identité complète des droits civiques. " » (<https://www.senat.fr/evenement/archives/D25/rep2.html>).

²⁴ Quelques illustrations ici : <http://www.caricadoc.com/article-26477025.html> .

²⁵ Lire <http://www.archivesdulfeminisme.fr/ressources-en-ligne/articles-et-comptes-rendus/articles-historiques/bard-c-du-mythe-lhistoire-ce-relie-soutien-gorge-lantifeminisme/>.

²⁶ **Carolyn J. DEAN**, « Christine BARD (sous la dir. de), *Un Siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999, 481 p. », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 11 | 2000, mis en ligne le 20 mars 2003, consulté le 26 décembre 2016. URL : <http://clio.revues.org/246>

²⁷ Lire <https://mariannekuhni.com/2014/09/10/backlash-la-guerre-froide-contre-les-femmes/>.

²⁸ Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin*, Seuil, 1996. La fête des mères permet alors de renforcer le cantonnement des femmes au seul rôle maternel.

le développement de l'antiféminisme se nourrissant de misogynie et d'ignorance. En ce début de XXIème siècle, la désinformation autour des ABCD de l'égalité révèle bien que la peur de l'égalité entre femmes et hommes, entre filles et garçons pour certain-e-s est toujours là, se nourrissant de fantasmes bien ancrés.

Aujourd'hui, d'autres questions liées à l'égalité tardent à être écrites : en 1972, Le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi mais la multiplication des lois sur l'égalité professionnelle ces dernières années montre bien la difficulté de notre société en 2017, à appliquer réellement, concrètement, cette égalité entre femmes et hommes, entre filles et garçons. Le changement des mentalités suivent souvent les lois ...

Pour qu'il y ait changement, les mentalités de l'ensemble d'une population doivent évoluer ; il faut également que cette population soit au courant de l'existence de ces lois égalitaires et de ses applications au quotidien.

Et cela s'apprend ! Nous aborderons bientôt la question de l'éducation à l'égalité visant la non-reproduction des stéréotypes qui permettent aux inégalités de genre de toujours prospérer en 2017.

Quelques ouvrages de référence pour mieux connaître l'Histoire des femmes et du genre :

Des synthèses sur l'histoire des femmes et des féminismes:

- Yannick Ripa, Les femmes, actrices de l'Histoire, France, 1789-1945, A.Colin, 1999, 2004 (édition consultée).
- Michelle Zancarini-Fournel, Histoire des femmes en France, XIXè-XXè siècles, Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- Michèle Riot-Sarcey, Histoire du féminisme, Collection Repères, La découverte, 2008.
- Michelle Perrot, les femmes ou les silences de l'histoire, Champs flammariion, 1998.

Un livre pour enseigner l'histoire :

Sous la coordination de Geneviève Demenjian, Irène Jami, Annie Rouquier, Françoise Thébaud, La place des femmes dans l'histoire, une histoire mixte, Belin (pour écoles primaires, collèges et lycées), 2010.

Des livres à découvrir en classe

Nous aborderons plus tard les ouvrages à lire dès le cycle 2.

Pour le cycle 3 :

- Il n'y a pas si longtemps, de Thierry Lenain et Olivier Balez, Sarbacane, 2005.
- Il était une fois l'histoire des femmes, Michelle Perrot répond à Eloïse et Oriane, de Michelle Perrot, 2001.